ID: 085-200023778-20230615-DL2023 04 18-DE



République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 34

DELIBERATION n° 2023 - 04 - 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs:

Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MORÉAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

Avenant n° 2 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE Régionale » pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAE du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

2 0 JUIN 2023

ID: 085-200023778-20230615-DL2023 04 18-DE

Il est précisé que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) a posé, dans son article 22, les bases de la mission de service public de la performance énergétique en s'appuyant sur le réseau des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE) développées à l'échelle des EPCI, avec en chef de file la Région des Pays de la Loire, en tant que coordinateur et financeur du dispositif national du « Service d'Accompagnement, pour la Rénovation Energétique » (SARE).

La PTRE du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été mise en place en 2017, la seconde en Vendée après celle du Pays des Herbiers. Depuis 5 ans, la plateforme a démontré son intérêt pour les ménages du territoire, qui apprécient la conduite d'un audit énergétique de leur logement, et l'accompagnement par un ingénieur thermicien dans leur dossier de travaux. La PTRE se révèle comme un véritable outil de conseil et de soutien à la rénovation énergétique des logements au plus près des habitants.

Suivant délibération du Conseil Communautaire du 8 avril 2021, les nouveaux dispositifs d'aides financières communautaires de la PTRE ont été entérinés : le bouquet de travaux, la rénovation énergétique de niveau BBC, les travaux d'isolation thermique par l'extérieur, la rénovation énergétique d'un logement locatif privé, « le coup de pouce énergétique », le « bonus écologique » pour le recours à des matériaux isolants biosourcés pour l'isolation ou l'installation d'un équipement d'énergie renouvelable.

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans le programme du « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » SARE et a signé le 25 juin 2021 la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale » avec la Région des Pays de la Loire.

Il est exposé les conditions financières de la subvention accordée sur une période de 4 ans à l'EPCI: une part fixe de l'aide régionale de 1,90 € par logement, soit 90 630 €, à laquelle s'ajoute une part variable en fonction du nombre d'actes de conseils aux ménages, d'audits énergétiques, et d'accompagnement de dossiers de travaux... La subvention initiale dont bénéficie le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération s'élève à 291 791 €, complétée par une dotation supplémentaire de 28 334 €, dans le cadre de l'avenant n° 1, due aux actions engagées pour la communication auprès des ménages du territoire (quide de l'Habitat).

Une nouvelle révision de la convention initiale a été examinée avec les services de la Région, tenant compte de l'augmentation significative du nombre de dossiers de rénovation énergétique de logements sur le territoire, permettant d'obtenir une dotation financière supplémentaire de 119 950 €, ce qui porte la dotation globale régionale affectée au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à un montant total de 440 075 €. A cet effet, un avenant n° 2 à la convention initiale est soumis à l'examen du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-3-27 en date du 8 avril 2021, relative aux nouveaux dispositifs d'aides financières de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE),

Vu la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE régionale » au Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique, signée le 25 juin 2021, et son avenant n° 1,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 15 juin 2023,

Vu le rapport.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

2 0 JUIN 2023

ID: 085-200023778-20230615-DL2023_04_18-DE

DECIDE:

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président à signer avec la Région des Pays de La Loire, l'avenant n° 2 à la convention d'attribution des aides « SARE » et « PTRE Régionale » pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Fait et délibéré. Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

2 0 JUIN 2023

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 2 0 JUIN 2023

Le Président.

François BLANCHET

Givrand, le 20 juin 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.